

**COMMUNE D'ORSAY**

**DECISION N° 23-54**

**Convention de formation passée avec CARIDE Formation - 12, avenue du Québec - SILIC 523 - 91946 COURTABOEUF**

***Le Maire de la Commune d'Orsay,***

**Vu** l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération n°2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

**Considérant** le souhait de la Commune de faire suivre à 10 agents une formation « habilitation électrique BS »,

**Considérant** le projet de convention établi par CARIDE Formation - 12, avenue du Québec - SILIC 523 - 91946 COURTABOEUF,

***Décide :***

**Article 1** - De signer la convention de formation avec Caride Formation.

**Article 2** - La formation s'est déroulée les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2023 dans nos locaux.

**Article 3** - Le montant de la dépense s'élève à 1 560€ TTC.

**Article 4** - Les crédits nécessaires au règlement de la prestation sont inscrits au budget de la Commune.

**Article 5** - La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion et publiée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

**Article 6** - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Orsay, le 14 JUIN 2023  
Par délégation du Conseil municipal  
David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu  
de la publication le :

14 JUIN 2023



## **CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N°2023\_4003 & programme**

### **Entre les soussignés,**

#### **L'organisme de formation**

CARIDE  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 06380 91  
Après du préfet de la région  
N° siret : 326 171 923 000 96  
Code APE : 8559A  
Habilitation SST : 1492144/2021/SST-01/O/12

Situé : SILIC 523, 12 avenue du Québec 91946 COURTABOEUF

#### **L'entreprise**

MAIRIE ORSAY – 2 place du Général Leclerc -91400 ORSAY  
Contact : Florence GOUGEON

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

### **Article 1 : objet**

---

L'action envisagée entre dans l'une des catégories prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail : Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances :

Caride organise une formation intitulée :

**Habilitation électrique BS-BE manœuvre**  
Programme, contenu et objectif de formation joints en annexe

<b>Nature de la formation</b>	Action de formation
<b>Niveau</b>	initial

### **Article 2 : conditions de mise en œuvre**

---

Le stage se déroulera selon les modalités :

<b>Dates</b>	1-2 juin 2023
<b>Durée</b>	2 journées - 14 heures
<b>Lieu</b>	Maison des associations à Orsay
<b>Horaires</b>	9 heures   17 heures
<b>Stagiaires</b>	Fernando RODRIGUES DE ABREU - Reynald CAPPONI - Dominique REBUA Xavier BESSON - Virginie RENET - Fernanda RAOUL - Maria FIGUEIRA Sébastien GONZALEZ - Rémy ALBERT - Jean-Yves SPEDER
<b>Nombre stagiaire(s)</b>	10

Les salariés, bénéficiaires de l'action de formation, conservent leur statut pendant toute la durée du stage et demeurent sous la subordination juridique de leur employeur. Les salariés demeurent assurés par leur employeur concernant tous les risques.

### **Article 3 : coût**

En contrepartie de cette action de formation, le client, règle à Caride, dès la fin de la formation, par chèque ou autre moyen de paiement, les frais qui s'élèvent à :

Libellé	Intitulé	Quantité	Prix Unitaire <sup>H.T.</sup>	Total <sup>H.T.</sup>
HERINTI	Habilitation électrique initial	1	1 300,00	1 300,00
			Total <sup>H.T.</sup>	1 300,00
			TVA 20%	260,00
			Total <sup>TTC</sup>	1 560,00

Toute demande de prise en charge par un OPCO, de ladite formation, doit être faite par l'entreprise et jointe à la convention ou au bulletin d'inscription. Dans l'hypothèse d'une prise en charge partielle par l'OPCO, le complément sera facturé à l'entreprise directement. Tout refus de prise en charge par l'OPCO implique une facturation globale à l'entreprise.

Si la structure chargée du financement de la formation (organisme collecteur, association professionnelle ou toute autre structure juridique) est dans l'incapacité d'assurer le règlement des factures et ce quels qu'en soient les motifs, la société Caride se couvrira en facturant directement le prescripteur.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- Le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, Caride pourra suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Caride aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Caride.

### **Article 4 : convocation et justificatifs**

Pour les actions de formation inter-entreprises, une convocation nominative est adressée au participant environ 15 jours avant le début de la session de formation.

Sauf indication contraire lors de l'inscription, la convocation est expédiée au contact RH / Assistant RH par mail. A l'issue de la session de formation, les pièces justificatives (feuille(s) de présence, attestation, certificat, ...) sont adressées à l'entreprise ou à l'organisme gestionnaire des fonds de formation.

### **Article 5 : édition supplémentaire de document**

- Factures « Multiples » : 20 € seront demandés par facture supplémentaire.

### **Article 6 : conditions d'annulation de la formation**

Caride se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation et informe le client dans les meilleurs délais.

L'annulation d'une session de formation par le Client, donne droit à des indemnités compensatrices pour l'organisme Caride dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : la totalité sera facturée au Client.

## PROGRAMME

**Ce programme comprend conformément à la norme NFC 18-510, une partie Théorique et une partie PRATIQUE**

La réglementation en matière d'électricité : connaissances générales

- Notions sur les grandeurs de base  
Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance
- Les dangers de l'électricité  
Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Les zones à risques  
Donner les noms et les limites des différents domaines de tension :  
Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension  
Citer les zones d'environnement et donner leurs limites :  
Identifier les limites et les zones d'environnement
- Les niveaux d'habilitation  
Décrire le principe d'une habilitation  
Donner la définition des symboles d'habilitation : Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation
- Moyens de protection / utilisation des matériels de sécurité / matériels électriques  
Lister les prescriptions associées aux zones de travail  
  
Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)  
Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés :
  - Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Conduite à tenir en cas d'accident (incendie ou corporel)
- Application dans un environnement représentatif
- Quelles sont les procédures d'intervention pour le personnel habilité BS-BE manœuvre

### **Symbole BS**

- Citer les limites de l'habilitation BS (autorisation et interdit, etc)
- Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Analyse préalable à l'intervention BT
- Énoncer les fonctions des matériels électriques, des domaines de tension BT et TBT
- Citer les moyens de protection individuelle et leur limite d'utilisation
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT
- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc)
- Énoncer la procédure de remplacement
- Énoncer la procédure de raccordement
- Analyser les risques préalablement à chaque situation de travail

**Symbole BE manœuvre**

- Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement
- Citer les moyens de protection individuelle et leur limite d'utilisation
- Citer les limites de l'habilitation BE manœuvre (autorisation et interdit, etc)
- Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique / chargé de consignation
- Enoncer, respecter et faire les instructions de sécurité spécifiques au manœuvre

**Evaluation des savoirs faire**

- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Identifier les limites et les zones d'environnement
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée  
Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation
- Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés
- Réaliser la mise hors tension pour son propre compte (pré identification, séparation, condamnation)
- Effectuer la vérification d'absence de tension (VAT)
- Réaliser une mise sous tension
- S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et ses outils
- Identifier les risques électriques pour une situation donnée (armoire, local électrique) et correspondant à l'habilitation visée
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique
- Rendre compte de son activité (employeur)
- Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés
- Réaliser des manœuvres dans les domaines de tension BT et TBT (exploitation, consignation)

---

Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap : nous sommes en mesure de vous proposer un parcours adapté à vos contraintes, n'hésitez pas à nous contacter

# **HABILITATION ELECTRIQUE**      **Chargé d'interventions** **élémentaires BT** B0-H0(v)-BS-BE manoeuvre

Formation initiale

**Durée** : 2 journées -14 heures

Formation présentielle

**Public** : Personnel d'exploitation ou d'entretien amené à effectuer des opérations simples (de type remplacement raccordement et/ou manoeuvres) sur installations électriques.  
Travailleurs : gardien d'immeuble, chauffagiste, plombier, peintre..

**Objectifs** : Exécuter en toute sécurité des interventions de remplacement / raccordement ainsi que des manoeuvres dans le respect de la norme NF C 18-510

**Pré-requis** : Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir

**Méthodes pédagogiques** : Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles.

**Modalités d'évaluation des acquis** :

**Epreuve théorique** finale par questionnaire destiné à évaluer les savoirs.

Ce questionnaire comprend environ une 30ème de questions à choix multiple (QCM).

L'apprenant devra obtenir au minimum 70% de bonnes réponses.

**Epreuve pratique**, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires. Cette épreuve est destinée à évaluer les savoir-faire.

Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques. Si ces critères ne sont pas atteints, l'évaluateur émet un avis défavorable.

**Moyens pédagogiques et techniques** : Ordinateur portable – Vidéoprojecteur – Mises en situation pratique (environnement électrique sur site client) ou malette pédagogique pour les sessions interentreprises.

Support pédagogique : Mémo format illustré

**Animateur** : Intervenant ayant les pré-requis conformes à ceux notifiés dans la norme NF C 18-510

**Documents délivrés à l'employeur** : Avis et titre pré-rédigé. Attestation de formation

**Validité du titre** : La validité recommandée par la NF C 18-510 est de 3 ans

**Article 7 : mode de règlement des conflits**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

**Article 8 : durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 2. Les fonds engagés par cette convention s'imputeront sur la participation de l'année en cours.

Fait à Villebon sur Yvette, le 16 mai 2023 double exemplaire

Dont un pour chacune des parties., dont un exemplaire est à nous retourner daté et signé avec le cachet de l'entreprise.

Pour le client,  
MAIRIE D'ORSAY



Pour l'organisme de formation,  
Caride

CARIDE FORMATION  
12 avenue du Québec – Silic 523  
Bâtiment Hibiscus – entrée n°9  
91946 COURTABOEUF

Tél. : 01.60.92.10.76  
www.caride.fr

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. M.' or similar.